



Un CCTP (cahier des clauses techniques particulières) fixe toutes les dispositions techniques nécessaires à l'exécution des prestations de chaque marché. Ainsi, les CCTP rassemblent l'intégralité des clauses techniques d'un marché déterminé. Ce sont les stipulations qui donnent une description précise des prestations à réaliser et permettent à la personne responsable de suivre le déroulement du marché et la bonne exécution de ces prestations.

Notre méthodologie :

Nous vous accompagnons sur la rédaction des CCTP pour les lots CVC et plomberie.

Pourquoi choisir Pro Eco Conseil ?



-  Visite et suivi avec un thermicien unique
-  Bureau d'étude thermique certifié OPQIBI RGE
-  Logiciel d'étude thermique certifié
-  Assurance décennale